

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-734

présenté par

M. Bilde, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Blanc, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho,  
Mme Jaouen, Mme Lechanteux, M. Odoul, Mme Parmentier et Mme Pollet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant une stratégie à long terme dans le but de développer l'investissement dans le Sport-Santé-Bien-être et sur les possibilités de le financer.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour répondre aux enjeux du vieillissement, de la sédentarité et des principales maladies chroniques les intentions largement partagées doivent trouver une solution concrète en actions et en moyens financiers.

La sédentarité concernerait au moins 1 Français sur 2 ce qui représenterait un coût de 17Mds d'euros selon les chiffres du ministère des sports.

Les modalités de prescription doivent être enfin financées dans de bonnes conditions.

Les expérimentations territoriales proposent des solutions intéressantes qui pourraient infuser le réseau des maisons sports santé.

Cet amendement appelle à ce que le Gouvernement remette, dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi un rapport au Parlement sur les modalités de développement de l'investissement dans le Sport-Santé-Bien-être et sur les possibilité de le financer.